

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-108**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME,  
S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : ADMINISTRATION :**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2025**

Madame le Maire ayant communiqué au conseil municipal le compte rendu de la réunion du **4 décembre 2025**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ approuve le compte rendu du conseil municipal du **4 décembre 2025**, à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-109**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME,  
S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet :** Budget communal : réalisation d'un contrat de prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation énergétique de l'école maternelle

- Vu la délibération du 28 février 2022, approuvant l'accompagnement du SDEC en Conseil en Energie Partagé de niveau II pour l'audit énergétique de l'école maternelle ;
- Vu la délibération du 11 juillet 2022, autorisant Madame le maire à signer la convention d'Opérations de Revitalisation du Territoire, et la signature de ladite convention le 19 octobre 2022 ;
- Vu la délibération n° 2023-095 du 23 octobre 2023 actant le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de travaux ;
- Vu la délibération n° 2025-058 du 30 juin 2025 validant le programme de travaux en phase étude avant-projet définitif ;
- Vu la délibération n° 2025-090 du 25 novembre 2025 validant le programme de travaux en phase études de projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE).

Madame le Maire rappelle qu'un emprunt de 1 438 162 € a été inscrit au budget primitif 2025.

Pour le financement des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle, Madame le Maire invite le Conseil municipal à réaliser, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 627 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Délibération n°2025-109– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée à la qualité.com

9\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202510

<b>Ligne du Prêt :</b>	Prêt Transformation écologique
<b>Montant :</b>	627 000 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	20 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement prioritaire
<b>Modalité de révision :</b>	SR « Simple révisabilité »
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	0%
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire :</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
<b>Commission d'instruction :</b>	370 €
<b>Pénalité de dédit :</b>	1%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ AUTORISE Madame le Maire à signer seule le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- ✓ AUTORISE Madame le Maire à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRE  


**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-110**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEI S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Budget communal : réalisation d'un contrat de prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'aménagement de la Place de Gaulle**

- Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;
- Considérant la délibération du 23 octobre 2023 actant le recrutement de la SHEMA comme mandataire du projet d'aménagement de la place De Gaulle ;
- Considérant la délibération n° 2024-014 du 26 février 2024 actant le recrutement du cabinet Préau pour la réalisation d'une étude de programmation dans le cadre du projet d'aménagement de la place de Gaulle ;
- Considérant la délibération n° 2025-046 du 26 mai 2025 actant le recrutement de l'équipe composée de l'ATELIER STRATES EN STRATES (mandataire), DBO ARCHITECTES, VS-A SAS et VIAMAP comme maîtrise d'œuvre du projet ;

Madame le Maire rappelle qu'un emprunt de 1 438 162 € a été inscrit au budget primitif 2025.

Pour le financement des travaux de réaménagement et de renaturation de la Place de Gaulle, Madame le Maire invite le Conseil municipal à réaliser, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 873 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Délibération n°2025-110– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202511

<b>Ligne du Prêt :</b>	Prêt Transformation écologique
<b>Montant :</b>	873 000 euros
<b>Durée de la phase d'amortissement :</b>	25 ans
<b>Péodicité des échéances :</b>	Trimestrielle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	1A
<b>Profil d'amortissement :</b>	Amortissement prioritaire
<b>Modalité de révision :</b>	SR « Simple révisabilité »
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	0%
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire :</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
<b>Commission d'instruction :</b>	520 €
<b>Pénalité de dédit :</b>	1%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer seule le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ;
- AUTORISE Madame le Maire à réaliser seule tous les actes de gestion utiles y afférent ;
- DECIDE de procéder à la décision modificative suivante au sein du budget communal 2025 :
  - Article 1641 (investissement recette) + 61 838,00 €
  - Article 2135 programme 96 (investissement dépense) + 61 838,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-111**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	Madame Juliette HOUVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Travaux de rénovation de l'église Saint-Martin : choix des entreprises**

- CONSIDERANT la délibération du conseil municipal n° 2022-057 portant sur la réalisation d'un diagnostic technique de l'église ;
- CONSIDERANT la délibération du conseil municipal n° 2024-004 portant sur la validation du programme de travaux prévisionnel et le recrutement de la maîtrise d'œuvre ;
- CONSIDERANT la délibération du conseil municipal n° 2024-043 du 22 avril 2024 actant le choix de l'Atelier Edouard Grisel comme maître d'œuvre ;
- CONSIDERANT la délibération du conseil municipal n° 2025-002 du 27 janvier 2025 approuvant le programme de travaux de rénovation dits prioritaires de l'église Saint -Martin ;
- CONSIDERANT la délibération du conseil municipal n° 2025-047du 26 mai 2025 approuvant le programme de travaux définitifs de rénovation de l'église Saint-Martin.

Madame le Maire expose la procédure de consultation publique pour le recrutement des entreprises :

- Publication du marché le 21 septembre 2025.
- Date limite de remise des offres le 29 novembre 2025.
- Nombre d'offres reçues et recevables : 4.
- Procédure de négociation du prix de base avec l'entreprise UTB pour le lot n °3.

LOTS	ENTREPRISES
LOT 1 : Installation de chantier	SAS Pierre et Patrimoine
	SAS Restauration Travaux Normandie - R.T.N.
LOT 2 : Maçonnerie- Béton armé	SAS Pierre et Patrimoine
	SAS Restauration Travaux Normandie - R.T.N.
LOT 3 : Couverture	Union Technique du Bâtiment – U.T.B.
LOT 4 : Paratonnerre- Electricité	Biard Roy

Délibération n°2025-111 – page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202511

- Critères de sélection :
- Critère n°1 : Prix - pondération de 40%.
- Critère n°2 : Technique – pondération de 40%.
- Critère n°3 : Délais – pondération de 10%.
- Critère n°4 : Démarche environnementale – pondération de 10%.

Pour rappel, le montant des travaux a été estimé à 292 800 € HT.

Madame le Maire présente l'analyse réalisée lors de la commission d'appel d'offres du 2 décembre 2025 :

Lot	Candidat	Montants de la proposition en Base	Montants de la proposition en Base et toutes PSE	Conformité	Prix de référence pondération	Notes (/20)				Note (/20)	Classement
						Prix	Technique	Délai	Démarche environnemental		
Lot 1. Installation de chantier	Pierre et Patrimoine	75 032,62 €	75 032,62 €	OK	72 996,53 €	19,46	18,00	10,00	9,00	16,88	2
	RTN	72 996,53 €	72 996,53 €	OK		20,00	20,00	7,06	10,00	17,71	1
Lot 2. Maçonnerie - béton armé	Pierre et Patrimoine	89 232,93 €	137 249,55 €	OK	130 702,93 €	19,05	17,00	10,00	9,00	16,32	2
	RTN	92 650,90 €	130 702,93 €	OK		20,00	20,00	7,06	10,00	17,71	1
Lot 3. Couverture	UTB	106 668,20 €	191 549,35 €	OK	191 549,35 €	20,00	18,00	10,00	10,00	17,20	1
Lot 4. Paratonnerre - Électricité	Biard Roy	5 240,00 €	22 830,00 €	OK	22 830,00 €	20,00	20,00	10,00	5,00	17,50	1

Madame le Maire propose le recrutement des entreprises ci-dessous pour un montant total de 287 783,53 € H.T. :

- LOT n°1 : SAS Restauration Travaux Normandie - R.T.N. – Prix de base = 72 996,53 € H.T.
- LOT n°2 : SAS Restauration Travaux Normandie - R.T.N. – Prix de base + PSE 1 et 2 = 102 878,80 € H.T.
- LOT n°3 : Union Technique du Bâtiment – U.T.B. – Prix de base = 106 668,20 € H.T.
- LOT n°4 : Biard Roy – Prix de base = 5 240,00 € H.T.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant :

RENOVATION EGLISE SAINT-MARTIN	
DEPENSES PREVISIONNELLES H.T.	
Actions	Montant H.T.
Maître d'œuvre	34 500,00 €
Contrôleur technique et SPS	7 070,00 €
<b>SOUS-TOTAL ETUDES</b>	<b>41 570,00 €</b>
Lot1: Installation de chantier	72 996,53 €
Lot2: Maçonnerie	102 878,80 €
Lot3: Couverture	106 668,20 €
Lot4: Electricité	5 240,00 €
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX</b>	<b>287 783,53 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>329 353,53 €</b>

RENOVATION EGLISE SAINT-MARTIN		
RECETTES PREVISIONNELLES H.T.		
FONDATION DU PATRIMOINE	35 000,00 €	Attribuée
CONSEIL DEPARTEMENTAL	40 000,00 €	A déposer
DETR	96 952,80 €	Attribuée
<b>TOTAL SUBVENTION</b>	<b>171 952,80 €</b>	<b>55%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>157 400,73 €</b>	<b>45%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>329 353,53 €</b>	

Madame le Maire explique que les travaux ne pourront débuter qu'après réception de la notification d'attribution de la subvention demandée auprès du Département du Calvados.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le recrutement des entreprises ci-dessus mentionnées pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église Saint-Martin ;
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide du Département du Calvados au titre de la restauration du patrimoine historique ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au programme 90 du budget communal ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-112**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable : choix des entreprises**

- CONSIDERANT la délibération n° 2020-075 du 28 septembre 2020 portant sur la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et eau potable par le cabinet SOGETI ;
- CONSIDERANT le programme de travaux issu de cette étude diagnostique ;
- CONSIDERANT la délibération n° 2024-065 du 22 juillet 2024 portant sur le recrutement SA2E en tant que maître d'œuvre ;
- CONSIDERANT le vote du budget primitif du service eau potable en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 comprenant des travaux de réhabilitation et de sécurisation des réservoirs d'eau situés route de Caen et route d'Epinay.

Madame le Maire expose la procédure de consultation publique pour le recrutement des entreprises :

- Publication du marché le 1<sup>er</sup> octobre 2025.
- Date limite de remise des offres le 13 novembre 2025.
- Nombre d'offres reçues et recevables : 3.

LOTS	ENTREPRISES
	TRASO
LOT unique : réhabilitation des réservoirs	SAS TRAVAUX SPECIAUX MOURNES/ SAUR SAS
	TEOS-I2E

- Critères de sélection :
  - Critère n°1 : Prix = 50 points.
  - Critère n°2 : Technique = 50 points avec les sous-critères suivants :

Délibération n°2025-112– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-0144-211407523-20251215-DELIB202511

Valeur technique - Sous-critères retenus		Barème des points
1	Qualité du mémoire technique (clair, simple, concis...) et adaptation à la situation et aux travaux à prévoir	10
2	Provenance, qualité et descriptif des fournitures et matériaux avec les références exactes des fournisseurs	10
3	Moyens humains et techniques, méthodologie et techniques mis en œuvre pour la préparation et l'exécution des travaux ainsi que la continuité de service	10
4	Points particuliers ou spécificités apportés par l'entreprise	5
5	Planning prévisionnel avec phasage du chantier	5
6	Les principales mesures et les moyens mis en œuvre pour assurer l'hygiène la sécurité sur le chantier.	5
7	Les principales mesures et les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion des déchets la protection de l'environnement et la réduction des nuisances	5

Pour rappel, le montant des travaux a été estimé à 220 000 € HT.

Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes devaient être chiffrées :

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES
ETANCHEITE DE COPOLE ROUTE DE CAEN
ETANCHEITE DE COPOLE ROUTE D'EPINAY
ANALYSEUR CL2 ROUTE DE CAEN
ANALYSEUR CL2 ROUTE D'EPINAY
DEPLACEMENT DES CABLES CAMERA EPINAY
FRESQUE RESERVOIR ROUTE DE CAEN

Madame le Maire présente l'analyse réalisée lors de la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2025.

#### CLASSEMENT DES OFFRES

	TRASO-FELJAS	TSM-SAUR	TEOS-I2E
<b>Base offre</b>			
Prix	50,00	38,03	45,17
Technique	45,00	44,50	34,00
<b>TOTAL</b>	<b>95,0</b>	<b>82,5</b>	<b>79,2</b>
<b>Classement des offres</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Elle propose le recrutement de l'entreprise ci-dessous pour un montant total de 222 870,00 € H.T. :

- Lot unique : TRASO pour un prix de base de 207 320,00 € H.T.
- Prestation supplémentaire éventuelle retenue : fresque réservoir route de Caen pour 15 550,00 € HT.

Madame le Maire explique que les travaux ne pourront débuter qu'en 2026, date d'adhésion de la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage (SAEPB). Ce syndicat aura donc la charge de suivre les travaux et de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recrutement de l'entreprise ci-dessus mentionnée pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable pour un montant total HT de 222 870,00 € (compris PSE) ;
- **DECIDE** de procéder à la décision modificative suivante sur le budget eau potable :
  - article 023 (dépense de fonctionnement) + 90 300,00 €
  - article 61523 (dépense de fonctionnement) - 30 000,00 €
  - article 61528 (dépense de fonctionnement) - 40 300,00 €
  - article 618 (dépense de fonctionnement) - 20 000,00 €
  - article 021 (recette d'investissement) + 90 300,00 €
  - article 2315 (dépense d'investissement) + 90 300,00 €
- **CHARGE** le Président du SAEPB de solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-113**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Travaux sur les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable : choix des entreprises**

- CONSIDERANT la délibération n° 2020-075 du 28 septembre 2020 portant sur la réalisation d'une étude diagnostique des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et eau potable par le cabinet SOGETI ;
- CONSIDERANT le programme de travaux issu de cette étude diagnostique ;
- CONSIDERANT la délibération n° 2024-065 du 22 juillet 2024 portant sur le recrutement du cabinet SA2E en tant que maître d'œuvre ;
- CONSIDERANT le vote du budget primitif des services assainissement collectif et eau potable en date du 1<sup>er</sup> avril 2025 comprenant des travaux de réhabilitation de réseaux ;
- CONSIDERANT la délibération n° 2024-015 du 26 février 2024 mentionnant que lesdits travaux seront réalisés selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Madame le Maire expose la procédure de consultation publique pour le recrutement des entreprises :

- Publication du marché le 15 octobre 2025.
- Date limite de remise des offres le 21 novembre 2025.
- Nombre d'offres reçues et recevables : 6.

Délibération n°2025-113– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202511

LOTS	ENTREPRISES
LOT 1 : Travaux d'assainissement et d'eau potable	BERNASCONI/SITPO
	OUEST TP/FLORO TP
	PIGEON TP
	ROUTIERE PEREZ
	SADE
LOT 2 : Contrôles de bonne exécution des travaux assainissement	SAS A3SN

- Critères de sélection pour le lot 1 :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	40
2 – Valeur technique	60
<i>2.1 – Moyens humains et matériels spécifiques</i>	10
<i>2.2 – Provenance des fournitures et matériaux avec les références exactes des fournisseurs et les fiches techniques correspondantes</i>	10
<i>2.3 – Méthodologie et techniques mises en œuvre pour la préparation et l'exécution des travaux (assainissement, terrassements, réseaux, voirie, mobilier, espaces verts, ...)</i>	12
<i>2.4 – Planning prévisionnel avec phasage du chantier, cohérent avec le délai proposé à l'Acte d'Engagement</i>	10
<i>2.5 – Présentation de la gestion des déchets, du système qualité, de la protection de l'environnement, de la réduction des nuisances et du système hygiène et sécurité</i>	8
<i>2.6 – Proposition de valorisation technique du chantier, Points particuliers ou spécificités apportés par l'entreprise permettant d'améliorer la qualité de la réalisation et/ou de l'exploitation</i>	10

- Critères de sélection pour le lot 2 :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	60
2 – Valeur technique	40
2.1 – Moyens humains et matériels spécifiques	10
2.2 – Méthodologie et techniques mises en œuvre pour la préparation et l'exécution des contrôles	10
2.3 – Délais de mobilisation, et de remise des résultats des contrôles (conformes aux délais renseignés à l'article 4.2.4 de l'acte d'engagement)	10
2.4 – Présentation de la gestion des déchets, du système qualité, de la protection de l'environnement, de la réduction des nuisances et du système hygiène et sécurité	10

Pour rappel, le montant des travaux a été estimé à 1 656 720,74 € HT.

Madame le Maire présente l'analyse réalisée lors de la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2025 :

LOT 1 :

Sous critère	Barème	BERNASCONI TP (50) / SITPO (50)	OUEST TP (35) / FLORO TP (14)	PIGEON TP (50)	ROUTIERE PEREZ (14)	SADE (14)
Notation critère PRIX	40,00	40,00	34,95	31,46	32,46	19,44
Notation critère MÉMOIRE TECHNIQUE	60,00	57,50	53,50	50,50	49,00	43,00
<b>TOTAL des points proposés</b>	<b>100,00</b>	<b>97,50</b>	<b>88,45</b>	<b>81,96</b>	<b>81,46</b>	<b>62,44</b>
<b>Classement proposé</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

LOT 2 :

Sous critère	Barème	A3SN (35)
Notation critère PRIX	60,00	60,00
Notation critère MÉMOIRE TECHNIQUE	40,00	32,50
<b>TOTAL des points proposés</b>	<b>100,00</b>	<b>92,50</b>
<b>Classement proposé</b>	<b>1</b>	

⇒ Pour le lot 1, Madame le Maire propose le recrutement de l'entreprise :

- BERNASCONI TP/SITPO pour un montant total HT de 1 296 776,25 € H.T.

⇒ Pour le lot 2, elle propose le recrutement de l'entreprise :

- SAS A3SN pour un montant total HT de 20 180,00 € H.T.

Madame le Maire explique que les travaux ne pourront débuter qu'en 2026, date du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes Pré-Bocage Intercom et date d'adhésion de la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage (SAEPB). Ces entités auront donc la charge de suivre les travaux et de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le recrutement des entreprises ci-dessus mentionnées pour la réalisation des travaux et des contrôles de bonne exécution ;
- CHARGE les Présidents de Pré-Bocage Intercom et du SAEPB de solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-114**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVION SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Signature de l'avenant n° 2 du contrat de territoire 2022/2026 avec le Département du Calvados.**

- Vu la délibération n°2023-002 du 23 janvier 2023 autorisant Madame le Maire à signer le contrat de territoire 2022-2026 avec le Département du Calvados ;

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026, la commune de Villers-Bocage a signé le contrat territorial du Département permettant de bénéficier d'aides en investissement pour les projets structurants de la commune.

Madame le Maire explique que l'assemblée départementale a décidé, lors de la session du 24 novembre 2025, de prolonger le contrat d'une année soit jusqu'en 2027. Ceci implique donc la signature d'un avenant n°2.

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du modèle de l'avenant de contrat de territoire 2022-2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n °2 du contrat de Territoire 2022-2026 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n°2025-114- page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202511

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-115**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIE SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Adhésion au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pré-Bocage au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : précisions sur le transfert des excédents**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2025-081 du 27 octobre 2025, les membres du conseil municipal ont décidé d'adhérer, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pré-Bocage (SAEPB).

Elle indique qu'au cours des réunions entre les maires et président des collectivités concernées, les modalités de transfert ont été débattues :

- Les actifs et passifs du service eau potable de Villers-Bocage et Les Monts d'Aunay existants au 31/12/2025 seront transférés au SAEPB ;
- À cette fin des procès-verbaux de mise à disposition seront signés en 2026 entre les maires des communes et le président du SAEPB pour acter de la mise à disposition des biens et du transfert de la dette le cas échéant ;
- Les résultats cumulés au 31/12/2025 des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets eau potable des communes seront transférés au budget du SAEPB courant 2026, dès leur approbation par les communes ;
- Il est rappelé que les excédents sont déterminés à partir des titres et des mandats comptabilisés, que les titres de recettes soient recouvrés et les mandats payés ou non au 31/12/2025.

Aussi, s'il est prévu que tous les mandats soient payés, en revanche il subsistera des « restes à recouvrer » en fin d'exercice 2025. La trésorerie du service eau potable sera donc impactée (à la baisse) de ces restes à recouvrer. Par conséquent :

- les restes à recouvrer au 31/12/2025 du service eau potable basculeront sur le nouveau budget du SAEPB ;
- la trésorerie effectivement transmise au SAEPB en 2026 tiendra compte de l'incidence des impayés et c'est le SAEPB qui supportera le décalage entre l'émission des titres et le recouvrement effectif.

Délibération n°2025-115– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

39\_DE-014-2114 07523-20251215-DELIB202511

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités de transfert ci-dessus mentionnées ;
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-116**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVION SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Adhésion au Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage au 1<sup>er</sup> janvier 2026 : motion sur les tarifs.**

- Vu la décision du Conseil municipal n° 2025-081 en date du 27 octobre 2025 portant adhésion de la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pré-Bocage (SAEPB) à compter du 1er janvier 2026 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-115 du 15 décembre 2025 par laquelle les membres du Conseil ont décidé de transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget eau potable au SAEPB courant 2026 ;
- Considérant que les tarifs de l'eau potable applicables à compter du 1er janvier 2026 seront votés par le Syndicat avant l'adhésion officielle de la commune, et que la commune ne participera pas à ces délibérations tarifaires ;
- Considérant les travaux engagés par délibérations n° 2025-112 et n° 2025-113 du 15 décembre 2025 ainsi que les excédents budgétaires transférés au Syndicat, lesquels contribueront au financement de ces investissements ;

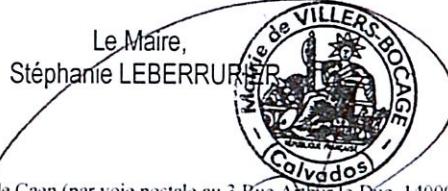
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (C. MARIE), adopte la motion suivante :

- **ACCEPTE** le principe d'une augmentation du tarif de l'abonnement (part fixe), à hauteur de 14,10 € par an pendant 5 ans, afin de garantir la couverture des charges fixes du service d'eau potable et de permettre l'alignement progressif du tarif de l'abonnement sur celui actuellement appliqué par le Syndicat.
- **DEMANDE** que le prix du mètre cube d'eau reste stable par rapport à celui de 2026, considérant les travaux déjà réalisés sur les installations communales et les excédents financiers du service de l'eau transférés au Syndicat, lesquels contribueront au financement des investissements à venir ;
- **DECIDE** de transmettre la présente motion au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pré-Bocage (SAEPB) afin qu'elle soit portée à la connaissance de ses instances délibérantes préalablement au vote des tarifs 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération n°2025-116– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agrée E-legalité.com

99\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202511

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-117

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Transferts des excédents des budgets eau potable et assainissement collectif :  
décision modificative du budget communal**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2025-081 du 27 octobre 2025, les membres du Conseil municipal ont décidé d'adhérer, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pré-Bocage (SAEPB).

Puis par délibération n° 2025-115 du 15 décembre 2025 les membres du Conseil municipal ont décidé de transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget eau potable au SAEPB courant 2026.

Madame le Maire indique que le budget primitif communal 2025 doit être modifié afin de répondre à ces décisions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la décision modificative suivante au sein du budget primitif communal 2025 :
  - Article 65888 (dépense de fonctionnement) + 407 815,00 €
  - Article 6281 (dépense de fonctionnement) - 255 000,00 €
  - Article 613 (dépense de fonctionnement) - 152 815,00 €
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération n°2025-117- page 1



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-211407523-20251215-DELIB2025117

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-118

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVION SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Budget du service eau potable : décision modificative pour la régularisation des amortissements**

Madame le Maire informe que des amortissements complémentaires doivent être effectués avant le transfert de la compétence eau potable au Syndicat d'Adduction d'Eau du Pré-Bocage. Par conséquent, il est nécessaire de prendre une décision modificative suivante :

Investissement recettes

- chapitre 040 article 28158	+ 15 000.00 €
- ligne 021	- 15 000.00 €

Fonctionnement dépenses

- chapitre 042 article 6811	+ 15 000.00 €
- ligne 023	- 15 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de procéder à la décision modificative suivante sur le budget eau potable :

Investissement recettes

- chapitre 040 article 28158	+ 15 000.00 €
- ligne 021	- 15 000.00 €

Fonctionnement dépenses

- chapitre 042 article 6811	+ 15 000.00 €
- ligne 023	- 15 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n°2025-118- page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

39\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202511

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-119

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Budget du service assainissement : décision modificative pour l'intégration de frais d'études**

Afin de procéder aux écritures d'intégration des frais d'études concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Investissement

- chapitre 041 dépenses article 2315 + 3 020.00 €
- chapitre 041 recettes article 203 + 3 020.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

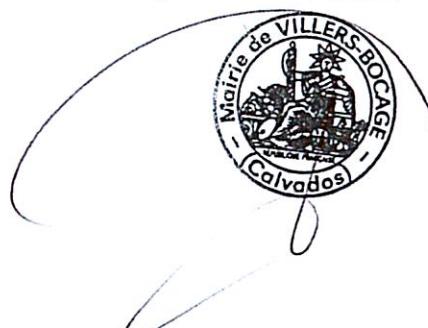
➤ DECIDE de procéder à la décision modificative suivante sur le budget assainissement :

Investissement

- chapitre 041 dépenses article 2315 + 3 020.00 €
- chapitre 041 recettes article 203 + 3 020.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



Délibération n°2025-119– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

19\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202511

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-120

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Budget du service eau potable : décision modificative pour l'intégration de frais d'études**

Afin de procéder aux écritures d'intégration des frais d'études concernant les travaux de réhabilitation de réseaux d'eau potable, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

**Investissement**

- chapitre 041 dépenses article 2315 + 1 385.00 €
- chapitre 041 recettes article 203 + 1 385.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

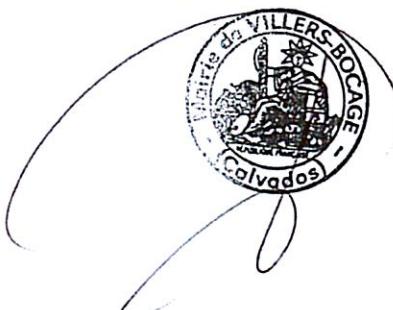
➤ DECIDE de procéder à la décision modificative suivante sur le budget eau potable :

**Investissement**

- chapitre 041 dépenses article 2315 + 1 385.00 €
- chapitre 041 recettes article 203 + 1 385.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



Délibération n°2025-120– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

19\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202512

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-121

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME,  
S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : FINANCES**

**Budget CCAS : subvention**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'équilibrer le budget du CCAS par le versement d'une subvention provenant du budget communal.

Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante au sein du budget communal 2025 :

- article 60612 - 14 800 €
- article 65736211 + 14 800 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE de procéder à la décision modificative suivante au sein du budget communal 2025 :

- article 60612 - 14 800 €
- article 65736211 + 14 800 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



Délibération n°2025-121 – page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

DE-014-211407520-20251215-DELIB202512

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-122

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Personnel communal : suppression de deux postes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 4 décembre 2025,

Madame le Maire propose à l'assemblée la suppression des postes suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL
Technique	Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h00/35h00
Administratif	Adjoint Administratif	Adjoint administratif territorial	1	35h00/35h00

Il est précisé que ces postes sont supprimés à la suite d'un avancement de grade et suite à la réussite d'un examen professionnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la suppression des deux postes ci-dessus au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n°2025-122– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

19\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202512

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-123**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

---

**Objet : Personnel communal : modification du temps hebdomadaire de plusieurs emplois au sein du service scolaire**

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 542-3,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988,
- Vu l'article L. 332-8 2 de la loi du 12 mars 2012,

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que plusieurs emplois au sein du service scolaire doivent être modifiés afin de s'adapter au plus juste aux besoins de la collectivité et afin de répondre à la demande des agents.

Considérant que ces modifications sont inférieures (ou égales) à 10% du nombre d'heures de service afférent aux emplois en question, qu'elles n'entraînent pas la perte du bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, et par conséquent, ne sont pas assimilables à la suppression des emplois occupés ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier ces emplois de la manière suivante :

Délibération n°2025-123– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

E-014-211407520-20251215-DELIB202512

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL ACTUEL	TEMPS DE TRAVAIL AU 01/01/2026
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial	1	21,03/35	20,50/35
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	1	27,47/35	27/35
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	1	27,98/35	27,5/35
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial	1	7,83/35	7,50/25
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial	1	17,80/35	17/35
Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial	1	27,45/35	27/35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier la durée hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, des emplois ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-124

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVIEN SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEL S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Festivités de Noël – Intervention de mascottes**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal la venue d'une personne afin d'effectuer une animation « Mascotte de Noël » dans le bourg de Villers-Bocage le vendredi 19 décembre 2025.

Une habitante se propose de réaliser cette animation.

Il est proposé aux membres du conseil municipal que cette animation soit récompensée par l'octroi de chèques cadeaux UCIA d'une valeur de 50€ par mascotte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE cette disposition ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Stéphanie LEBERRURIER



Délibération n°2025-124– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

-014-211407523-20251215-DELIB202512

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**  
**COMMUNE de 14310 VILLERS-BOCAGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-125**

Nbre de conseillers	: 20	Réunion du	15 décembre 2025
Nbre de présents	: 12	Convocation du	10 décembre 2025
Nbre de votants	: 15	Affichage du	10 décembre 2025
Pouvoirs	: 3		
Secrétaire de séance	: Madame Juliette HOUIVET		

Le lundi 15 décembre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LEBERRURIER Stéphanie, Maire  
Etaient présents : A. PREVEL, B. DELAMARRE adjoints, S. PIERRE, Juliette HOUIVET, M. GUILLAUME, S. JOVION SEVESTRE, A. SIMON, R. SEVIN, L. YVRAY, M. LARDILLIER, O. MALASSIS  
Absents non représentés : D. POTEI S. BRASIL, F. GUILLOCHIN, A. MARY, L. FLAMBARD  
Absents représentés : M. LE MAZIER donne pouvoir à O. MALASSIS, C. MARIE donne pouvoir à A. PREVEL, M. GUYOT donne pouvoir à S. LEBERRURIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Festivités de Noël – Intervention du Père Noël**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal la venue d'une personne afin d'effectuer des animations « Père Noël » dans le bourg de Villers-Bocage le mercredi 17 décembre, le vendredi 19 décembre et le samedi 20 décembre 2025.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire « Père Noël » dans le cadre des festivités de Noël pour l'année 2025.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que cette vacation comprenant trois interventions soit rémunérée sur la base d'un forfait de 250 € brut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à recruter un vacataire pour une intervention « Père Noël » lors des festivités de Noël en 2025 ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n°2025-125– page 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la date de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

REÇU EN PREFECTURE le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

3\_DE-014-211407523-20251215-DELIB202512